



PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 FEVRIER 2024

Le vingt-six février deux mille vingt-quatre, dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence d'Yvan NOEL.

PRESENTS :

Valérie BESSARD-MANDRILLON. Pascal VAN DORSSELAER. Jean Luc MEUNIER. Pierre FLEURY. Joël CORPET. Christine BOUILLOT. Nathalie KHEMDOUDI. Joëlle DE MATTEIS. Denis RAUX. Aline ROUSSEAUX.

ABSENTS :

Mathieu BERNARD avec pouvoir Pascal VAN DORSSELAER. Julien GAUDET. Valérie THEVENOT avec pouvoir Aline ROUSSEAUX. Claudine CORNU avec pouvoir Christine BOUILLOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Christine BOUILLOT

ORDRE DU JOUR :

Approbation PV dernière séance, avec une abstention (Mme Claudine CORNU explique son abstention due à son absence lors de la dernière séance).

DELIBERATION SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Comme l'année passée, les subventions proposées aux associations communales ayant formulé leur demande par écrit, restent stables :

Au fil des ans : 510,00 euros

Amicale pétanque : 510,00 euros

Ambiance et Loisirs : 2 700,00 euros + 79,00 euros pour l'achat de sapins

Amicale des chasseurs : 410,00 euros

JPPO (Jardin Partagé Pédagogique Oslonnais) : 600,00 euros (justifiée par l'intervention dans les classes de maternelles et primaires)

Il en va de même pour les autres associations :

DDEN : 50,00 euros

UNC : 50,00 euros

SOLDAT DE France : 50,00 euros

FNACA : 50,00 euros
AMICALE DU DON DE SANG DE ST MARCEL : 150,00 euros (nouvelle demande)
CCAS : 5 000,00 euros
CLASSE DE VOILE : 400,00 euros
Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION AVENANT TRAVAUX RENOVATION BATIMENTS SCOLAIRES :

Pascal VAN DORSSELAER informe de la découverte de plafonds en très mauvais état au cours des travaux dans le bâtiment de la maternelle. De ce fait, une dépense supplémentaire de 6 204,00 euros (supérieure à 15% de la somme déterminée lors du marché initial ,31 528,80 euros) doit être honorée auprès de l'Entreprise MCP (plafonds suspendus).

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION NON VALEUR EXERCICE 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une liste de créances irrécouvrables concernant l'année 2019 :

N° pièce 2019 R 122-18 : 21,00 euros

N° pièce 2019 R 111-19 : 76,50 euros

N° pièce 2019 R 113-19 : 21,75 euros

N° pièce 2019 R 107-20 : 7,75 euros

N° pièce 2019 R 117-24 : 42,00 euros

N° pièce 2019 R 109-17 : 42,75 euros

Après un vote, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la mise en non-valeur de ces sommes, soit 211,75 euros (factures garderie et cantine).

DELIBERATION CREATION POSTE CONTRACTUEL SERVICE ADMINISTRATIF

Dans le but de remplacer la secrétaire de mairie, la personne retenue parmi les postulantes a signé pour trois mois un contrat CDD reconductible à temps complet. Elle entrera en poste le 11 mars prochain en doublon avec la secrétaire actuelle et suivra en parallèle une formation comptable.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION SUBVENTION FAPC AIRE NATURE ET LOISIRS

Le 12 mars prochain Monsieur le Maire assistera à une réunion au Grand Chalon, ayant pour objectif les attributions des subventions FAPC (Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux). Il a été décidé de solliciter pour la subvention FAPC entretien la somme de 4 000,00 euros et 20.000 euros sur le projet Aire Nature et Loisirs, notamment pour l'ajout d'un auvent sur la maison des associations.

Joël CORPET a revendiqué auprès de Monsieur le Maire et de ses adjoints son statut de chef de projet des travaux sur l'Aire Nature et Loisirs, donc en tant que tel, il aurait souhaité être au courant et surtout débattre avec eux sur toutes propositions et décisions relatives à ces travaux (exemple appentis).

Rendez-vous est pris avec Yvan NOEL ainsi qu'avec les membres de la commission pour faire

un point sur l'avancement du dossier.

PRESENTATION PROGRAMME PLURIANNUEL

Un point financier est présenté aux membres du Conseil, sur les travaux/achats de matériels déjà effectués pour la commune (voirie, bâtiments mairie/école, ateliers municipaux...) réglés ainsi que sur les projets à venir en 2024/2025 notamment : complément de vidéo protection, autres travaux de voiries, remplacements de matériels en salle polyvalente, Aire Nature et Loisirs...

INFORMATION TRAVAUX RUE VIGNE RENARD

La phase 1 des travaux rue Vigne Renard a commencé le 19 février conjointement avec la commune de Châtenoy en Bresse. A partir du haut de la rue de la Chaînerie jusqu'à la Rue de la Pensée l'Entreprise BOUYGUES a remplacé les éclairages côté Oslon. Le fossé sera bouché (côté Oslon) en réutilisant des gravats issus des travaux de creusage, mais aucun trottoir n'y sera créé. Fin de cette phase autour du 15 mars.

La seconde phase débutera en suivant pour une estimation de 12 semaines. Il s'agira du remplacement des canalisations d'eau.

Chaque semaine un point sur l'avancement et de bon déroulement des travaux se tiendra sur place.

A l'occasion de ces travaux, un déroutement du bus scolaire va être mis en place via la rue des Champs Coulon. Une information auprès des riverains est prévue prochainement.

POINT DOSSIER RENOVATION BATIMENTS SCOLAIRES

Pascal VAN DORSSELAER rend compte des travaux effectués dans le bâtiment de l'école maternelle, peintures intérieures/extérieures, isolation des murs, plafonds, fenêtres, portes, cour...98 % des tâches du projet initial a été réalisé, reste quelques travaux de finition à effectuer.

Il adresse, avec les membres de la commission, un grand merci à la trentaine de personnes qui s'est portée volontaire pour effectuer le réaménagement des classes et de la salle de motricité samedi 24 février. Des membres du Conseil, du CCAS, avec conjoints, des employés municipaux, des parents venus aussi pour découvrir les résultats de ces travaux. Voir l'article édité sur Info Chalon avec photos à l'appui.

Suite maintenant des travaux côté école primaire.

POINT DOSSIER AIRE NATURE ET LOISIRS

Le terrain commence à prendre forme, après le terrassement effectué il y a quelques mois pour matérialiser les chemins, viennent d'être plantés environ 65 arbres et arbustes par la Société DOUCET de Buxy, dont 18 arbres offerts par M.MERCEY Jean-Paul . Il est prévu également de planter un arbre par naissance d'enfant depuis 2021.

Prochaine étape, déterminer et réaliser les emplacements du massif de plantes aromatiques, des devis sont en cours d'élaboration par divers horticulteurs.

Joel déplore une absence totale de dialogue, il regrette la prise de décision unilatérale du remplacement de la haie par une clôture métallique, le conseil ayant donné 2 fois un avis favorable à la plantation d'une haie.

Prochainement, une réunion est prévue avec les membres de la commission pour affiner le projet.

INFORMATIONS DIVERSES :

Journées citoyennes :

La date officielle retenue par le Grand Chalon est le samedi 25 mai. Cet évènement rassembleur et citoyen vise à créer du lien entre les habitants d'une même commune en les invitant à prendre part à des petits chantiers et à porter des valeurs comme l'entraide, la fraternité ou encore le respect. Une information précise sera publiée sur Citykomi, site internet, affichage en mairie...

Réseau élus transition écologique :

Lancement d'un réseau national « Elus pour Agir » animé par l'ADEME (agence nationale de la transition écologique), à partir du 12 mars. Le but est de favoriser le partage de bonnes pratiques et des retours d'expériences entre élus. Joël CORPET, correspondant, s'inscrit pour les web conférences à venir.

Exercice prépa risk PCS (plan communal de sauvegarde) :

L'obligation en matière de sécurité civile a été rendue obligatoire par décret en 2022. Des exercices de simulation de gestion de crises ont déjà eu lieu en 2023 sous l'autorité de Monsieur le Maire.

Il est prévu de préparer un nouvel exercice au cours de l'année (Pascal VAN DORSSELAER, Aline ROUSSEAU, Christine BOUILLOT).

Info réglementation location salle :

Monsieur le Maire informe qu'une demande de location de salle a été faite dans le but d'un rassemblement orchestré par un parti politique, or Oslon est déclarée en tant que commune apolitique. Une information à ce sujet sera mentionnée dans les clauses de location des salles.

Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité.

Avancement fibre :

91 % des travaux ont été réalisés. Pour les futurs propriétaires de logements il est conseillé de contacter le concessionnaire Orange le plus en amont possible pour prévoir.

Questions diverses.

Fin de la séance à 21H15.

Prochaine séance le 25 mars à 19H

La secrétaire de séance,

Christine BOUILLOT



Le Maire,

Yvan NOEL

